

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Se marier	Mairie du domicile	Constituer un dossier à déposer 3 mois avant le mariage, par les deux futurs mariés.
Conclure un PACS : Pacte Civil de Solidarité	Mairie du lieu de résidence	Faire une déclaration conjointe, à la mairie et fournir les pièces. (Liste à demander en mairie ou à télécharger)
Déclarer un décès	Mairie du lieu du décès	Déclaration dans les 24h
Obtenir un acte de naissance, de mariage ou de décès	Mairie du lieu de l'acte (pour les français nés en France)	En ligne : Service-Public.fr Retrait en Mairie : Pièce d'identité et livret de famille Par courrier : Préciser le nom et prénom des parents + pièce d'identité du demandeur + enveloppe timbrée + justificatif lien de parenté si nécessaire
Obtenir le duplicata de son livret de famille	Mairie du domicile	Formulaire à remplir en mairie + pièce d'identité du demandeur et justificatif de domicile
Obtenir une attestation sur l'honneur de la vie commune (concubinage)	Mairie du domicile	Se présenter munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, plus deux témoins
Reconnaissance d'un enfant	Mairie de son choix	Pièce d'identité + justificatif de domicile
S'inscrire sur la Liste Electorale ou Liste Electorale complémentaire (Ressortissants Européens)	Mairie du domicile	En ligne : Service-Public.fr En mairie : pièce d'identité + justificatif de domicile à son nom Dernier délai 6 semaines avant le scrutin (renseignements en mairie)
Obtenir une attestation d'accueil	Mairie du lieu d'accueil Imprimé à remplir en mairie par l'hébergeant	- justificatif d'identité - Taxes foncières ou bail - justificatif de domicile (quittance loyer, eau, électricité, gaz, tel...) – 3 mois - avis d'imposition + justificatifs ressources 3 derniers mois - 1 timbre fiscal 30€ Connaître : - la superficie du logement - nom, prénom, date de naissance, adresse, n° de passeport de la personne hébergée. <b>NB</b> : Des vérifications pourront être effectuées par des agents communaux nommés par le Maire.
Faire légaliser sa signature	Mairie du domicile	Délivrance gratuite. Signer devant le Maire (ou son représentant) et présenter une pièce d'identité
Obtenir une carte d'identité (CNI) ou un passeport Validité 10 ans	Mairie habilitée	Pré-demande en ligne sur le site ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) : <a href="https://passeport.ants.gouv.fr/">https://passeport.ants.gouv.fr/</a>
Recensement citoyen	Mairie du domicile Se présenter	A partir de 16 ans et dans les 3 mois qui suivent l'anniversaire, se présenter en mairie avec sa pièce d'identité et le livret de famille ou en ligne : Service-Public.fr
Déclarer des chiens dangereux 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> catégorie	Mairie du domicile	Obligations (permis de détention du propriétaire, évaluation comportementale de l'animal, conditions spécifiques d'accès de l'animal aux espaces publics, etc.) <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1839">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1839</a>